



HAL
open science

En défense des ordres polycentriques fédéralistes : l'argument de l'antifragilité

Nathanaël Colin-Jaeger

► **To cite this version:**

Nathanaël Colin-Jaeger. En défense des ordres polycentriques fédéralistes : l'argument de l'antifragilité. 2023. halshs-04455914

HAL Id: halshs-04455914

<https://shs.hal.science/halshs-04455914>

Preprint submitted on 13 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

En défense des ordres polycentriques fédéralistes : l'argument de l'antifragilité

(Nathanaël Colin-Jaeger, Laboratoire Triangle, nathanael.colin@ens-lyon.fr. Cible texte sans bibliographie : 10000 mots).

Les sociétés contemporaines sont plurielles, au sens où les individus les composant diffèrent aussi bien quant à leurs valeurs politiques, leurs préférences institutionnelles et normatives, ou encore leur affiliation culturelle. Cette diversité nourrit la complexité grandissante de nos sociétés, caractérisées par l'impossibilité de prévoir et de diriger les phénomènes sociaux, politiques et économiques¹. La reconnaissance de ce fait invite à reposer les concepts traditionnels de la philosophie politique (Latour et Dilliac, 2013). En effet, l'existence du corps politique semble présupposer une homogénéité des citoyens et une unité du souverain – comme nous l'apprennent les théoriciens classiques du contrat (Pettit, 2023, chap. 3).

Ces deux problèmes, diversité et complexité, ont donné naissance aux conceptions aujourd'hui appelées polycentriques de l'organisation politique, à savoir défendant la nécessité de laisser l'organisation politique à des autorités territoriales décentralisées ainsi que relativement indépendantes et autonomes (V. Ostrom, 1999 ; Thiel, Blomquist, Garrick, 2019). Ces ordres s'opposent aux ordres monocentriques, dans lesquelles l'autorité dépend d'un centre de décision particulier, et tentent de reposer les questions fondamentales de la philosophie politique en faisant l'économie d'une souveraineté et d'un corps politique unifié. Le concept de polycentricité possède plusieurs attraits normatifs que ce travail présente et défend, notamment du fait d'une adéquation vis-à-vis du pluralisme et la complexité inhérents aux sociétés modernes.

Cet article participe à la défense normative de tels ordres socio-politiques polycentriques et propose un argument, en plus de ceux déjà existants, en faveur de leur établissement. Trois arguments distincts sont, en effet, traditionnellement avancés pour défendre ces ordres – et critiquer les positions monocentriques alternatives : (i) un argument épistémique, relatif à la division de la connaissance, à la suite de Hayek (1945) ; (ii) un argument politique, relatif à la protection des individus vis-à-vis du pouvoir arbitraire du souverain, à la suite des théories républicanistes comme celles de Montesquieu (1748), des Fédéralistes (1788) ou plus récemment de Pettit (2023) ; (iii) un argument démocratique, relatif à la possibilité d'un autogouvernement (*self-government*) plus efficacement mené dans de tels ordres, permettant l'adéquation des demandes sociales aux réalisations institutionnelles, à la suite des travaux des Ostrom (V. Ostrom, Tiebout et Warren, 1961 ; E. Ostrom, 1990) ou des pragmatistes comme Dewey (1927). Ces trois arguments sont centraux dans la défense normative des ordres polycentriques, mais ils rencontrent chacun des objections puissantes. L'argument de la complexité informationnelle des sociétés contemporaines constitue avant tout un argument négatif fixant les limites à une autorité souveraine centralisée ; l'argument républicaniste laisse ouvert la question de la coercition locale, remplaçant la soumission à un pouvoir souverain ; l'argument démocratique, enfin, peut être remis en cause par les ordres polycentriques du fait

¹ Pour une étude systématique des liens entre diversité et complexité sociale, voir Page (2011) et Gaus (2022).

de la concurrence institutionnelle qui les caractérise, et qui implique des problèmes d'action collective, voire de nivellement par le bas (*race to the bottom*). En somme, il apparaît que ces arguments, séparément ou ensemble, n'arrivent à établir la nécessité et la supériorité de tels ordres sociaux et politiques.

Je défends qu'un argument supplémentaire est requis pour parachever la défense des ordres polycentriques. Celui-ci est de nature différente, puisqu'il est la condition de possibilité des arguments mentionnés ci-dessus. En effet, les ordres polycentriques se distinguent avant tout par leur capacité à laisser une place à différents types d'idéaux socio-politiques, tout en permettant la possibilité d'un enrichissement mutuel par le processus d'expérimentation et de découverte d'information caractéristique de ces ordres. En d'autres termes, via le mécanisme de concurrence entre les niveaux territoriaux et centre de décisions, ces ordres sont antifrágiles². Le concept d'antifrágilité joue un rôle majeur dans mon propos, et il a été introduit, à ma connaissance, par Taleb (2012), par distinction d'avec deux autres concepts : la robustesse et la résilience. La robustesse renvoie à la capacité d'un système à encaisser des chocs, comme un boxeur bien entraîné à recevoir des coups ; la résilience elle, renvoie à la capacité d'un système non pas de ne pas être altéré par des chocs, mais de revenir à son état initial après un choc, comme un boxeur capable de revenir d'aplomb après un quasi-ko. L'antifrágilité se caractérise non pas par la capacité à ne pas être altéré, ou à revenir à un état initial, mais à apprendre pour se recomposer en prenant en compte la nouvelle information révélée. Un système antifrágile est un système capable de résister à des crises en expérimentant différentes solutions. Si l'on reprend la métaphore de la boxe, cela correspondrait à un boxeur qui s'adapterait aux compétences de ses adversaires, en apprenant pour modifier son style avec le temps. L'antifrágilité est une caractéristique d'un système dans son ensemble, et il s'applique particulièrement bien aux systèmes polycentriques caractérisés par une autonomie des différentes juridictions. L'antifrágilité d'un système politique implique que le système est susceptible d'apprentissage à partir de ce que produisent les sous-systèmes, et il nous en apprend donc davantage sur la faisabilité de perspectives différentes.

Cette caractéristique instrumentale implique que les systèmes politiques polycentriques correctement organisés sont supérieurs non pas pour des qualités substantielles et statiques, mais avant tout pour leur capacité dynamique à l'apprentissage, l'expérimentation, et l'amélioration. Mon argument est ainsi que, quel que soit les engagements normatifs de premier ordre des théories politiques, celles-ci doivent intégrer les ordres polycentriques comme réalisation institutionnelle de second ordre du fait de l'antifrágilité de tels systèmes, qui sont adaptés à la complexité et le pluralisme des sociétés contemporaines³. Ainsi, qu'on promeuve

² De manière liminaire, l'antifrágilité renvoie à la capacité d'un système à s'adapter. La section 5 ci-dessous élabore ceci. Je reprends le concept à Nassim Nicholas Taleb, bien que son ouvrage *Antifrágile, Things That Gain From Disorder* (Taleb, 2012), ne soit pas réellement un ouvrage académique et systématique. Les idées, par ailleurs, reprennent assez largement ce qu'on trouve dans les théories polycentriques, notamment chez les Ostroms et leurs continuateurs, bien qu'à ma connaissance l'argument instrumental n'est pas énoncé comme je le développe dans cet article.

³ Cet argument vaut pour toutes les théories qui ne veulent pas abolir le pluralisme et la complexité. Certaines, voulant garantir une forme de pureté raciale ou d'homogénéité culturelle forte, ou encore restaurer les frontières et retourner à une vie communale, peuvent très bien s'accommoder d'organisations monocentriques. Je laisse cependant ces théories de côté. Mon argument établit plutôt la connexion suivante : n'importe quelle théorie qui accepte comme prémisses la reconnaissance de la complexité sociale et politique ainsi que du pluralisme des valeurs, quelles que soient ses engagements normatifs de premier ordre – libéraux, libertariens, socialistes, anarchistes, républicanistes, etc. – doit adopter comme forme institutionnelle une organisation polycentrique. Il est

les marchés concurrentiels ou qu'on défende une forme de planification démocratique, chaque position trouve son compte dans l'établissement d'ordres sociaux et politiques polycentriques. Je défends ainsi l'établissement d'ordres sociaux polycentriques particuliers, caractérisés par une autonomie importante des centres de décisions encourageant un processus d'expérimentation et de découverte d'information profitant au système dans son ensemble. La contribution de cet article est donc double : d'une part, il présente les arguments normatifs en faveur des ordres polycentriques, et en montre les insuffisances ; d'autre part, il développe un nouvel argument original, montrant que les ordres polycentriques doivent être défendus indépendamment des engagements normatifs de premier ordre des idéaux socio-politiques concurrents.

La structure de l'article est la suivante : la section 2 propose des définitions et une présentation brève de ce que sont les ordres complexes polycentriques ; la section 3 développe les trois arguments qu'on rencontre traditionnellement en faveur de tels ordres ; la section 4 développe les limites de ces arguments ; la section 5 consiste dans le cœur de l'article et défend l'argument d'antifragilité ; la section 6 conclut.

1. Les caractéristiques des ordres polycentriques.

La polycentricité fait référence à la présence de plusieurs centres de décision relativement autonomes et indépendants au sein d'un ordre socio-politique. Cette perspective théorique a été développée en premier lieu par Michael Polanyi (1951) dans son étude de la dynamique scientifique, puis parachevée par Elinor et Vincent Ostrom. Ce programme de recherche met en avant étudié des alternatives aux modèles centralisés de gouvernance, qui prédominaient aussi bien en théorie politique qu'en sciences politiques (Aligica et Tarko, 2012). Ce programme de recherche invite ainsi à ne plus percevoir les phénomènes politiques et institutionnels comme un Etat centralisateur, organisant les phénomènes politiques d'en haut, dont James Scott (1998) a fourni la description la plus systématique, mais, à l'inverse, de percevoir ces phénomènes comme des modalités de phénomènes d'auto-organisation (Blomquist et Schröder, 2019). En d'autres termes, c'est parce que l'ignorance est généralisée et qu'il n'est ni possible ni souhaitable de diriger une société de manière centralisée, que les systèmes polycentriques et l'auto-organisation locale doivent être mis en avant. Ce programme de recherche se divise en deux parties : une partie théorique, portant sur les caractéristiques normatives de tels ordres polycentriques ; une partie empirique, qui étudie de nombreux cas et démontre l'intérêt d'adopter ce programme de recherche pour éclairer de nouveaux domaines. Dans cet article, je me positionne du côté de la première partie de ce programme.

Historiquement, ce cadre théorique s'est développé à l'étude de phénomènes urbains, notamment la production de biens publics dans les systèmes métropolitains (Ostrom, Warren et Tiebout, 1961). Depuis, bien d'autres objets ont été soumis à cette analyse : de la gestion de ressources naturelles à l'étude de systèmes légaux, comme la *common law*, ou politiques, comme le fédéralisme (voir Aligica et Tarko, 2012). L'organisation polycentrique est particulièrement adaptée aux situations caractérisées par la complexité, c'est-à-dire la difficulté

d'ailleurs important de noter que, parmi les défenseurs de ce type de systèmes, on trouve aussi bien des libéraux, comme Hayek ou Ostrom, que des penseurs plus proches du socialisme libertaire, comme Dewey ou Proudhon.

à centraliser l'information pertinente (les préférences des individus, le niveau adéquat de production d'un bien public, la connaissance des anticipations des agents face à l'introduction d'une nouveauté, etc.) pour la prise de décision ou à la prédiction des résultats de l'action. En somme, lorsqu'il est difficile de *connaître* le système dans son entièreté et de le *transformer*, les systèmes polycentriques sont particulièrement adaptés⁴.

Aligica et Tarko (2012) définissent la particularité des ordres polycentriques à l'aide de trois caractéristiques fondamentales. *La première et principale* caractéristique définitionnelle des ordres polycentrique est de reconnaître l'existence de multiples centres décisionnels, chacun doté d'une certaine autorité et compétence. Ostrom (1990) a, par exemple, montré comment les systèmes polycentriques permettaient le dépassement des problèmes classiques d'actions collectives en réduisant les échelles de décision à des groupes dont l'appartenance, les règles, et le contrôle sont contrôlées localement. Lorsque les décisions sont prises à des échelles plus proches des problèmes locaux, les acteurs impliqués ont une meilleure compréhension des enjeux et sont plus susceptibles de coopérer et de collaborer de manière efficace, en partageant une finalité commune. De plus, la proximité et l'identification potentielle au groupe permet également de réduire, en temps normal, les comportements opportunistes ainsi que le taux d'actualisation temporels des individus. La réduction des échelles favorise la réduction de l'asymétrie d'information et renforce la confiance mutuelle entre les différents centres de décision. En décentralisant la prise de décision et en permettant la participation active des acteurs locaux, la gouvernance polycentrique favorise l'utilisation efficace des connaissances situées et contribue à une meilleure gestion des ressources. Ce qui caractérise premièrement les ordres polycentriques est la présence de centres décisionnels relativement autonomes et indépendants, capables de mener des politiques ou de prendre des décisions sans en référer à un niveau supérieur. Le nombre et la nature de l'autonomie dépend des ordres considérés, et notamment des méta-règles, vers lesquelles nous nous tournons désormais.

La seconde caractéristique importante le fait que ces centres locaux sont incrustés dans un système de règles plus générales, qui constitue un cadre institutionnel et culturel englobant, consistant paradigmatiquement en une constitution fédérale partageant les compétences entre différents niveaux. Ces règles définissent le degré d'autonomie des centres de décisions locales, et définissent les modalités de la modification des contraintes (par exemple, le marché, le consensus, le vote majoritaire). Aligica et Tarko (2012) notent explicitement que la dimension spontanée de l'organisation territoriale donnant lieu à des expérimentations locales ne s'oppose pas à la possibilité de gouverner par les règles du jeu⁵. Cela signifie que les centres multiples ne sont pas des entités entièrement autonomes, comme peut l'être un pays souverain, mais incrustées dans des règles plus générales, régulant l'usage local de l'autorité. Un système polycentrique n'est pas une multitude de systèmes indépendants mais bien *un* système composé de plusieurs centres de décisions qui partagent des moyens de coordination via des règles communes. Cela implique ainsi que le système dans son ensemble est traditionnellement doté

⁴ Pour un développement plus complet sur la complexité et ses implications pour la philosophie politique, voir Gaus (2021). Pour un survol des contributions théoriques et une série d'analyses empiriques voir Thiel, Blomquist et Garrick (2019).

⁵ Pour une étude systématique de ce gouvernement par les règles du jeu, voir Colin-Jaeger (2022a), voir plus particulièrement le chapitre VI sur la possibilité de concilier ordonnancement et spontanéité. La conclusion systématise le lien entre ordres polycentriques et gouvernement par les règles du jeu au sein de la pensée néolibérale.

de certaines compétences, par exemple, dans le cas des fédérations, de fonctions militaires contre des invasions étrangères ou encore de l'arbitrage des conflits entre les états fédérés⁶.

La troisième caractéristique est la spontanéité de l'ordre créé par la concurrence entre les multiples centres autonomes. Ce dernier point est fondamental, puisqu'il spécifie la particularité des ordres polycentriques, qui ne sont ni des ordres monocentriques ni une confédération de petites sociétés indépendantes, mais une concurrence institutionnelle organisée au sein d'un même système. L'intégration d'un centre de décision local dans un ensemble plus important ne signifie donc pas que les décisions s'appliquent de manière verticale et inconditionnelle. Ceci s'explique par le fait que cette concurrence possède une dimension évolutionnaire et imprévisible : en effet, les différentes juridictions expérimentent des politiques, des modes de productions et d'organisation, face à une série de problèmes, qui produisent de la connaissance (par réussite ou échec) et mènent ainsi à une modification durable des ordres sociaux⁷. Le caractère concurrentiel des relations entre de multiples centres autonomes est une conséquence directe de leur autonomie relative et de leur capacité d'expérimenter. Ce dernier point dépend directement des modalités institutionnelles, des « règles du jeu », notamment de s'il existe une libre entrée et sortie des individus, comme dans une fédération caractérisée par des migrations internes. Dans tous les cas, il convient de souligner que les ordres polycentriques apparaissent comme désordonnées d'un point de vue centralisé, et que cet ordre sous apparence de désordre déshomogénéisé, ce « chaosmos », est un élément définitionnel du concept.

2. Les arguments normatifs en faveur des ordres polycentriques, à partir de Hayek, Pettit et Ostrom.

Dans cette section, je présente trois arguments importants en faveur des ordres polycentriques, qui sont les arguments principaux qu'on trouve développé au sein de la tradition philosophique et économique. Ces arguments sont de nature légèrement distincte : un argument épistémologique développé par Hayek ; un argument républicaniste développé par Pettit ; un argument démocratique développé par Vincent et Elinor Ostrom. Je développe ces trois arguments à tour de rôle, sous une forme ramassée puisque ceux-ci sont déjà relativement établis, de manière à en introduire les limites dans la section suivante⁸.

⁶ Pour une étude particulière de l'ontologie des fédérations comme distincte à la fois des Etats monocentriques et des confédérations, voir Beaud (2022), qui propose une étude minutieuse et poussée de différents exemples de fédérations (Suisse, Allemagne, États-Unis, Canada, Australie). Beaud souligne deux caractéristiques fondamentales de toute constitution fédérale, à savoir qu'elle octroie à la fédération comme nouvelle entité des prérogatives de défense et de solidarité des parties, et qu'elle partage les compétences entre une autorité fédérale et des autorités fédérées.

⁷ L'exemple le plus courant d'ordre polycentrique est la fédération, cela dit (i) des ordres peuvent être polycentriques sans être des fédérations, c'est le cas de la recherche scientifique pour Polanyi ; (ii) toutes les fédérations ne sont pas polycentriques, et laissent une place particulièrement importante au pouvoir central. Ainsi l'Allemagne ou les États-Unis ont un système plus centraliste qu'une fédération comme la Suisse. Mon propos, toutefois, s'apparente grandement à une défense d'une fédéralisation maximale.

⁸ Je distingue ces arguments pour la clarté de l'exposition, cependant le lecteur sagace pourra noter qu'il est possible de construire des continuités entre ceux-ci, notamment le premier et le dernier. On trouve d'autres arguments et analyses sur la polycentricité, et ses atouts, dans plusieurs ouvrages de référence, comme Aligica

Friedrich Hayek a développé un argument épistémologique en faveur des ordres polycentriques dans ses travaux des années 1930-1940 consacrés à la question de la planification économique (Hayek, 1937, 1945)⁹. L'argument de Hayek peut se résumer de la manière suivante : (i) Une planification centrale, pour mener à bien ses finalités, à savoir déterminer le niveau de la production et de la consommation pour mener à un état optimal, doit centraliser l'information pertinente ; (ii) cette information est à la fois trop importante quantitativement, mais aussi et surtout qualitativement, pour faire l'objet d'une telle centralisation, puisque l'information est subjective et incorporée, souvent inarticulable et intransmissible par les individus qui la possède¹⁰ ; (iii) la planification centrale est donc impossible, puisque cela suppose d'avoir accès à un ensemble de connaissance qui n'est pas accessible au planificateur. La conséquence de cet argument pour notre propos est direct : les ordres monocentriques sont mal armés face à la complexité de sociétés libres, dans lesquelles les individus forment des anticipations vis-à-vis des fluctuations du marché, et pour lesquels il est impossible de prévoir a priori les désirs et les niveaux de consommation. Hayek en tire un argument en faveur d'une économie libre, c'est-à-dire une économie de marché dans laquelle le prix est l'instrument de coordination sociale caractérisé par la capacité à véhiculer l'information sur les niveaux d'offre et de demande. Si nous valorisons l'efficacité de la coordination sociale et la liberté des individus de poursuivre leurs propres plans, alors les ordres polycentriques, dont le marché est un exemple paradigmatique, semblent davantage adaptés à nos préférences normatives. La polycentricité permet l'usage local des connaissances et l'émergence d'une coordination non dirigée, qui est, sinon, liberticide et inefficace. L'argument établit donc deux choses distinctes : d'une part, les limites d'un gouvernement monocentrique d'ordres complexes dans lesquels les individus sont libres de leur choix, et ce pour des raisons épistémiques ; d'autre part, l'adéquation d'une institution polycentrique, le marché et notamment le prix en situation de compétition, fruit d'une multitude de décisions individuelles ou corporatives, pour répondre au problème de coordination sociale et d'allocation des biens.

Le second argument est développé dans une tradition distincte, celle du républicanisme représenté par Philip Pettit, La conception républicaine de la liberté implique qu'un individu n'est pas seulement libre quand il n'est pas actuellement contraint par un autre individu, mais lorsqu'il n'est pas dominé par un autre, ce qui signifie qu'il ne lui est pas possible d'être soumis à la volonté arbitraire d'autrui (Pettit, 1999). L'exemple typique est celui de l'esclave du maître fainéant, qui demeure libre au sens de non-coercition, car son maître ne le contraint pas activement, mais qui se trouve toujours dans une situation sociale de domination car son maître pourrait avoir le pouvoir de le maltraiter s'il changeait de disposition. Pettit construit un argument en faveur d'un gouvernement polycentrique à partir de cela dans ses travaux récents (Pettit, 2023). L'argument est le suivant : (i) La conception de la liberté républicaine implique de protéger les individus des situations de domination ; (ii) un gouvernement souverain et

(2013) et Thiel, Blomquist et Guarrick (2019). Le programme de recherche de l'IAD (pour *Institutional Analysis and Development Framework*) est centré en partie sur ces questions, dans la continuité du travail de Elinor Ostrom. Je me concentre principalement ici sur les arguments normatifs en faveur des ordres polycentriques à même d'être commensurables avec les arguments plus classiques développés en philosophie politique. Le lecteur davantage intéressé par l'analyse institutionnelle pourra lire avec grand intérêt les ouvrages mentionnés dans cette note.

⁹ On peut trouver un autre exemple d'une défense des ordres polycentriques dans sa théorie juridique (voir Hayek, 1976).

¹⁰ Sur la question du calcul socialiste et le statut de la connaissance, voir notamment Oguz (2010). Je développe plus longuement l'argument épistémologique relatif à la planification dans Colin-Jaeger (2021).

illimité est un instrument de domination car il a le pouvoir de nuire aux individus, en leur imposant des contraintes unilatérales, ou en changeant les règles du jeu subitement donc (iii) il faut établir une forme de gouvernement divisé, avec des contrepouvoirs et de l'autonomie institutionnelle, pour réduire la domination du pouvoir politique. Cela aboutit explicitement, chez Pettit (2023, chap. 3), à une défense d'une conception polycentrique et fédéraliste du gouvernement. Si nous acceptons la prémisse selon laquelle la domination est normativement à rejeter, alors le républicanisme nous enjoint à refuser les modes d'organisation monocentriques qui centralisent le pouvoir au l'autorité, au profit de conceptions dispersées de la souveraineté, qui offrent des garde-fous institutionnels pour les droits des individus. La polycentricité garantit l'émancipation des individus d'un pouvoir centralisé et potentiellement abusif. Cet argument établit que les ordres polycentriques politiques minimisent la domination exercée par les individus, en limitant les prérogatives politiques du pouvoir central, tout en offrant aux individus plusieurs possibilités locales de se soustraire aux diverses sources d'autorité. Le droit de sortie, celui de dire non (*exit*), associé avec la polycentricité politique a ainsi été défendu à plusieurs reprises comme fondamentalement associé à une défense de la liberté individuelle¹¹.

Enfin, le troisième argument important est développé dans les travaux des Ostroms. Il s'agit d'un argument démocratique : en situation de complexité et de pluralisme, les systèmes laissant la possibilité aux individus de s'organiser de manière locale sont plus efficaces pour produire des biens publics et des services en adéquation avec les préférences des individus, qui vont se regrouper en voisinage relativement homogènes capables de décisions collectives. Cet argument est également développé au sein du mouvement pragmatiste inspiré de Dewey (1927), qui s'interroge sur la possibilité d'un autogouvernement démocratique dans la Grande Société, c'est-à-dire la société complexe et interconnectée caractéristique de la modernité. Les avantages d'organisations polycentriques sont défendus aussi bien théoriquement par V. Ostrom (in McGinnis, 1999) qu'empiriquement par E. Ostrom (1990, 2005). L'argument peut se formuler de la manière suivante : (i) l'idéal démocratique suppose que les individus puissent avoir une influence causale directe sur la production de service et de biens d'une juridiction donnée ; (ii) la divergence des préférences et des intérêts entre groupes d'individus est caractéristique des ordres étendus, à savoir les ordres caractérisés par un nombre très important d'individus, qui promeuvent la pluralité axiologique et politiques ; (iii) les systèmes polycentriques permettent aux individus (a) de se regrouper en fonction de leurs préférences, et ainsi d'avoir une influence causale plus importante sur les politiques publiques et la forme socio-politique mise en place dans leur environnement institutionnel et (b) de permettre les mécanismes délibératifs, en réduisant les échelles de décision et le type de problème considéré. Sur ce dernier point, il est important de souligner que la diversité est souvent considérée comme un obstacle à la décision collective. Cependant, comme Ostrom et ses continuateurs le notent bien, lorsque des groupes affrontent des problèmes pratiques particuliers, cette diversité tend non pas nécessairement à être un obstacle à l'action collective, mais peut constituer une ressource, en faisant appel à un ensemble d'information plus important. Un athée et un religieux peuvent s'accorder sur la manière dont doit se partager le financement d'une route ou d'une école commune, alors qu'ils sont en désaccord sur les questions métaphysiques fondamentales. Les accords peuvent être incomplets, au sens où ils sont le produit d'une convergence de classements individuels d'états

¹¹ Pour le travail le plus systématique à ce sujet à la suite de Pettit, voir Taylor (2017).

du monde qui ne se superposent pas (et qui laissent donc place à un désaccord important)¹². Si on accorde de l'importance normative à l'idée d'un autogouvernement démocratique, alors les ordres polycentriques, notamment dans les conditions politiques de la modernité, marquée par des désaccords axiologiques importants, sont supérieurs aux ordres monocentriques. La polycentricité favorise l'adéquation entre aspirations collectives au sein d'une juridiction donnée et réalisations institutionnelles. Cet argument établit un lien entre défense de l'idéal démocratique d'autogouvernement et ordres polycentriques, puisque le contrôle de l'environnement social est rendu possible par l'homogénéité relative de groupes restreints capables de négocier dans des arènes locales, ce qui permet de favoriser l'établissement d'institutions plus proches des préférences politiques des individus dans ces juridictions¹³.

La prochaine section montre en quoi ces arguments, quoique valides, ne peuvent être définitifs, et nécessitent le recours à un quatrième argument.

3. Les limites des arguments traditionnels pour les ordres polycentriques.

Ces arguments à eux seuls ne sont pas définitifs, notamment lorsqu'on ne partage pas les mêmes fondements normatifs de premier ordre, c'est-à-dire si on ne partage pas un engagement libéral en faveur de l'extension des libertés individuelles comme mode de gouvernement¹⁴. Chaque argument se heurte à des objections puissantes.

L'argument développé par Hayek démontre avant tout une chose, à savoir qu'il n'est pas possible d'effectuer une planification économique intégrale et centralisée, du fait des limites quantitatives et qualitatives liées à l'information et aux anticipations des individus. Il montre ainsi qu'une économie organisée par un planificateur central ne peut pas être une économie libre et fonctionnelle. Il faut donc se rabattre sur un ordre polycentrique particulier, le marché, qui émerge du fait de multitudes de décisions individuelles et locales pour former des prix, reflétant l'information minimalement nécessaire pour la coordination des actions individuelles et la formation d'anticipations.

Cet argument montre la supériorité d'un ordre polycentrique en particulier sur son alternative monocentrique : le marché concurrentiel vis-à-vis de la planification. Il se heurte cependant à deux problèmes : l'un d'ordre logique, l'autre d'ordre axiologique. Tout d'abord, logiquement, l'argument démontre moins la supériorité des ordres polycentriques en général que l'impossibilité d'une planification intégrale de l'économie dans un régime socialiste (Gray,

¹² Sur ce point Sunstein (1995) propose une théorie particulièrement intéressante qu'il appelle l'« accord incomplètement théorisé », dans lequel des positions axiologiques différentes convergent vers certaines options pour des raisons différentes. Ceci est particulièrement susceptible d'intervenir lors de la confrontation de problèmes pratiques par une communauté d'individus. On retrouve la même intuition chez Dewey (1927) dans son interprétation de la communauté d'enquête vis-à-vis de problèmes pressants à régler pour des individus concernés qui ne partagent pas les mêmes intérêts.

¹³ Cela ne signifie pas que l'adéquation entre préférences individuelles et réalisations institutionnelles est totale, mais que cette proximité est davantage réalisée que dans la situation contrefactuelle monocentrique.

¹⁴ C'est, en effet, cet engagement normatif, formulé à la Foucault (1979), qui semble unifier les positions de Hayek, Pettit et Ostrom. Les arguments présentés dans la section 3 défendent en effet l'intérêt des ordres polycentriques en vue d'une défense des libertés individuelles comprise comme non-coercition, non-dominance, ou importance causale pour la décision publique. Il est tout à fait possible qu'une théorie davantage attentive à l'égalité des partis et à l'accès à des biens déterminés, ne partagent pas cet engagement normatif particulier.

1996). Bien plus, le marché nécessite une série de régulations et de droits qui doivent être définis par un Etat fort, qui constitue l'espace de spontanéité qu'est le marché et est garant du bon fonctionnement de la concurrence. Ce versant positif de la théorie hayékienne a fait l'objet de maintes critiques¹⁵. Ensuite, les positions de Hayek jurent avec la reconnaissance du pluralisme axiologique et donc de l'indépassable désaccord relatif aux principes normatifs de premier ordre. Suivre l'argument hayékien nous entraînerait sur la voie du libéralisme classique et j'entends ici défendre un argument plus général en faveur des ordres polycentriques, à même de convenir à différents types d'idéologies politiques.

L'argument républicaniste de Pettit se confronte à un problème similaire. En effet, cet argument établit la nécessité de diviser le pouvoir pour contrebalancer l'autorité politique et potentiellement arbitraire qu'un Etat possède sur ses citoyens. Dans ce cadre, le fédéralisme permet de protéger les libertés individuelles comprises comme absence de domination, en diffractant le pouvoir au sein d'autorités locales. Cependant il se heurte à un contre-argument fondamental, que Levi (2014) a développé au cours de son analyse historique du libéralisme. Deux courants, selon lui, s'opposent au sein même du libéralisme : un libéralisme à tendance rationaliste, et un libéralisme pluraliste. Le libéralisme pluraliste reconnaît la diversité des intérêts humains et la nécessité de reconnaître le pluralisme des valeurs, le premier défend certains principes fondamentaux indépassables tel que la dignité humaine, la liberté de choix, etc. Or, argumente Levi, il existe un *trade-off* entre ces deux conceptions : favoriser les principes généraux conduit à une centralisation politique, et conduit donc à un risque d'abus du pouvoir central ; favoriser le pluralisme, à l'inverse, conduit à un renforcement de l'autonomie des groupes ou des juridictions, mais cela conduit à une nouvelle forme de domination et d'oppression, à savoir l'oppression locale des groupes culturels ou des petits chefs. Le pouvoir n'est pas moins oppressant lorsqu'il est local et à proximité que lorsqu'il est éloigné et centralisé. La décentralisation et la polycentricité ne mènent donc pas nécessairement à l'amenuisement de la domination¹⁶. De toute évidence, l'idéal de l'émancipation vis-à-vis de la domination sociale et politique est alléchante, pour autant celui-ci n'est pas automatiquement réalisé dans un système polycentrique, puisque les individus sont alors potentiellement soumis à l'autorité locale de leurs pairs. Ce contre-argument établit, au contraire, la nécessité d'un contrôle des autorités locales pour une autorité publique générale capable d'éviter les abus.

Qu'en est-il du troisième argument, qui se fonde sur l'idée de concurrence institutionnelle et principalement développé par les Ostroms ? Cet argument est empiriquement discuté, notamment en ce qu'il mènerait à l'inverse de ce qui est prétendu. En effet, l'argument démocratique entend montrer que des ordres polycentriques permettent une plus grande adéquation entre les préférences des citoyens et les réalisations institutionnelles, et donc une forme accrue d'autogouvernement, en laissant les individus choisir les juridictions dans lesquelles aller et participer. Or, le processus de concurrence institutionnelle – qui est la conséquence logique de la libre circulation des personnes – donne naissance à deux effets pervers, qui ont été mis en avant dans la littérature sur le sujet : un problème d'action collective et un second problème caractérisé par l'expression de « race to the bottom » (régression institutionnelle). Sellars (2019) étudie les résultats de la concurrence institutionnelle sur l'action

¹⁵ Sans que cela signifie pour autant que cet aspect soit une tare irrémédiable. Pour une discussion plus serrée des thèses de Hayek en particulier, en faisant place à une large revue de littérature, voir Colin-Jaeger (2023).

¹⁶ Cela est discuté par Levi (2014) notamment dans le cadre de sociétés multiculturelles dans lesquelles certains groupes peuvent imposer certaines choses à leurs membres. Il existe donc une tension entre droits culturels et droits universels.

collective. L'argument développé à la section précédente soutenait la thèse selon laquelle les ordres polycentriques favorisent l'action collective des individus. Cependant, la concurrence peut empêcher, au contraire, l'action d'individus cherchant à améliorer leur situation. Exemplifions cela avec l'exemple d'une action collective menée dans une école par un collectif de parents, dans le but d'améliorer la formation et de réduire le décrochage scolaire des élèves. Les parents les plus aisés, ayant le choix de partir, peuvent abandonner les autres parents et changer d'établissement (par exemple en choisissant un établissement privé, ou en jouant sur la carte scolaire), laissant ceux-ci mener l'action collective de manière affaiblie. De la même façon, et comme étudié par Dietsch et Rixen (2014) dans le contexte de la concurrence entre les taxations nationales¹⁷, la concurrence institutionnelle peut mener à une « race to the bottom », dans laquelle les Etats réduisent leur taux de taxation sur le capital pour attirer des entreprises et des capitaux, au détriment de leur revenu et de la capacité de produire des biens publics. Ultimement, cela peut mener à une homogénéisation des législations et un affaiblissement des différents Etats. Chaque Etat étant sous la pression de ce que font les autres se trouve fortement incité à abaisser ses propres taux de taxation pour être attractif, nuisant ainsi à la diversité institutionnelle. Quoiqu'il en soit, l'argument relatif à l'autogouvernement via la production de plusieurs entités autogouvernées laisse la porte ouverte à des effets pervers qui viennent saper les principes mêmes selon lesquels les ordres polycentriques peuvent être désirés.

Tout au plus ces trois arguments permettent-ils de pointer les faiblesses des conceptions monocentriques. De plus, les positions polycentriques semblent liées à des engagements idéologiques libéraux, favorisant la concurrence et la liberté individuelle comprise comme non-coercition. Il est donc nécessaire de les fonder sur un argument plus général compatible avec différentes perspectives de premier ordre.

4. Un argument instrumental pour un méta-idéal : l'antifragilité des systèmes polycentriques.

Quels que soient les présupposés normatifs de premier ordre d'une position, la faisabilité de son idéal social est un critère fondamental. Si les humains étaient des anges, certaines réalisations qui ne font actuellement pas partie de l'ensemble des institutions possibles le seraient (par exemple, la police, l'armée et une grande partie des aides sociales seraient probablement non-nécessaires, et les ressources pourraient être allouées à d'autres postes). Cependant, tout idéal socio-politique doit tenir compte des contraintes de faisabilité. Même Rawls (1971), qui défend explicitement une théorie idéale, inclut dans sa position originelle la connaissance des faits généraux sur la nature humaine et les sociétés, et postule des conditions socio-historiques relativement favorables¹⁸. Toute chose égale par ailleurs, toute perspective gagne à savoir ce qu'il en est des conditions de possibilités de son idéal socio-politique¹⁹. La

¹⁷ On peut considérer que l'analogie tient pour les ordres polycentriques : la mondialisation constitue, pour les grandes firmes et les individus ayant un fort potentiel de migration du fait de revenus du capital, une forme d'ordre polycentrique caractérisé par une concurrence entre les taux de taxation.

¹⁸ Pour une discussion sur le concept de faisabilité en philosophie politique, voir Gaus (2016, chap. 1).

¹⁹ J'utilise ici le terme de perspective pour qualifier un idéal socio-politique qui évalue de manière spécifique les arrangements institutionnels (et leurs effets) possibles.

principale qualité des systèmes polycentriques est qu'ils permettent d'expérimenter des perspectives différentes et de faire bénéficier au système dans son ensemble des découvertes liées à ces expérimentations. Ce processus expérimental permet donc d'élargir l'ensemble des informations accessibles aux individus lorsqu'ils sont confrontés à un problème.

Mon argument principal, en m'appuyant sur quelques intuitions de Taleb (2012) et principalement des arguments de Gaus (2016), consiste dans le fait que les ordres polycentriques (a) permettent à une diversité de théories de se réaliser de manière différenciée au sein d'un cadre de coordination fédéraliste, (b) que cette diversité conduit à un approfondissement et un affinement des idéaux sociaux présents, et de préciser la faisabilité des différents idéaux, et (c) que le système dans son ensemble gagne à cette concurrence des idéaux, en permettant un apprentissage et une expérimentation qui bénéficie à tous.

Un système polycentrique avec de multiples juridictions, prenant la forme d'une fédération avec un haut degré d'autonomie, permet, au sein d'un système de règles communes minimales, d'instituer plusieurs conceptions sociales concurrentes. La diversification et l'expérimentation sont ainsi des critères fondamentaux pour un ordre polycentrique. Prenons donc un système S , divisé en plusieurs juridictions J tel que toutes les juridictions $\{j_1, j_2, \dots, j_n\} \in S$. A chaque juridiction particulière on peut associer un idéal socio-politique particulier, $I_{j_1}, I_{j_2}, I_{j_3}$, ce qui signifie par exemple qu'une juridiction au sein de S cherche à réaliser un idéal de planification démocratique dans laquelle les biens de production et de consommation sont évalués non pas avec un système de marché, mais une décision collective qui révèle les informations liées aux volontés de consommation (par exemple, en fixant les prix au niveau des coûts de production) ; une autre peut vouloir réaliser un système libéral avec une abolition des institutions publiques et une promotion des mutuelles privées ; etc. Chacune de ces juridictions participe d'un même système puisque certaines règles constitutionnelles sont respectées, par ex. la participation commune à un financement d'une armée fédérale, ou encore d'un système juridique pour régler les relations entre juridictions, ou encore, tel que formulé par certains, pour financer la liberté de choix des individus en donnant des ressources aux individus voulant migrer entre juridictions²⁰. De même, certaines règles générales sont acceptées par toutes ces juridictions comme le respect de la dignité humaine interdisant certaines pratiques sur des enfants, etc. Pour le reste, ces juridictions jouissent d'une latitude importante pour expérimenter différentes formes de vie et d'organisations politiques.

Un tel système possède plusieurs caractéristiques. Par définition, il reconnaît très largement la diversité des conceptions du bien et des conceptions politiques, ce qui implique la cohabitation dans un système de différentes perspectives socio-politiques²¹.

²⁰ Un tel cadre constitutionnel minimal demanderait un travail plus large que cet article. Je ne prétends pas défendre un cadre détaillé particulier dans cet article. Taylor (2017) constitue le travail le plus systématique défendant certaines mesures précises. Sur une défense d'un système polycentrique expérimentaliste, on peut également lire avec grand intérêt Saber et Cohen (1997). Le travail précurseur de Nozick (1974), notamment le dernier chapitre « Framework for Utopia », constitue certainement une inspiration majeure. Pour une lecture fine de cette position, pointant aussi bien les enjeux que les ambiguïtés, voir Bader (2011). Le détail des prérogatives de l'autorité fédérale mériteraient d'être développé, prenons cependant comme point de départ des prérogatives minimales en vue d'empêcher les invasions extérieures et d'arbitrer les conflits entre autorités territoriales distinctes.

²¹ Bien sûr, certaines conceptions sont logiquement exclues, notamment les conceptions dont l'existence entre en contradiction avec l'existence même d'un tel ordre, comme les conceptions impérialistes. Nozick (1974) discute brièvement de ces cas.

Cela implique, ensuite, que le système expérimente différents idéaux et permet un apprentissage collectif. Pour reprendre les mots de Gaus (2016, 186) :

Dans un système polycentrique des réseaux concurrents peuvent explorer, dans les mêmes circonstances sociales, différentes règles ; des innovations peuvent s'étendre au sein d'une population lorsque différentes perspectives sélectionnent ce qu'ils perçoivent comme une meilleure règle sociale, remplaçant peut-être celles qui sont considérées comme moins adéquates aux perspectives des membres du groupe²².

La diversité est donc un composant essentiel à sauvegarder, comme moteur de la dynamique sociale. Si on valorise la diversité des perspectives sur la vie bonne et l'organisation politique, ou que l'on considère que cette diversité est insurmontable, les systèmes polycentriques permettent de faire usage de la diversité axiologique et politique. Ceci produit non pas un système robuste (puisque l'expérimentation implique une altération) ou même résilient (puisque'il ne s'agit pas de retourner à un point fixe idéalisé) mais antifragile, en ce que le système évolue en fonction des différentes découvertes et enrichissement des différents principes socio-politiques mis en œuvre²³. Cette conception dynamique et antifragile s'oppose à une compréhension fixiste et déterminée de l'idéal, compris comme état du monde final auquel aboutir et à réaliser. Ceci implique que la recherche de la meilleure forme de gouvernement ne consiste pas dans la recherche d'un point fixe substantiellement déterminé qui serait à l'équilibre, mais plutôt un cadre dans lequel différents idéaux socio-politiques s'expérimentent et s'améliorent graduellement, étant entendu que ces mêmes idéaux s'affinent et se découvrent dans le processus de découverte et d'expérimentation²⁴.

La nécessité de passer à une conception processuelle de la justice s'explique par le fait que toute théorie idéale se confronte à ce que Gaus appelle « Le Choix » (*The Choice*). Le Choix apparaît du fait qu'il existe des difficultés à réaliser empiriquement un idéal socio-politique, à cause de l'incertitude liées aux effets des étapes pour mener à l'idéal. Pour prendre en compte cela, Gaus utilise la métaphore du paysage (*landscape*)²⁵. L'idéal socio-politique recherché par une conception particulière peut être compris, dans ce cadre, comme le sommet de la plus haute montagne. Plus particulièrement, il est possible que chaque étape vers l'idéal (qui est l'optimum de l'ensemble des états du monde considérés par une théorie donnée) ne produise pas de gains (selon la métrique propre de la théorie idéale considérée) linéaires. Dans ce cas, le paysage n'est pas une simple ascension vers l'idéal, mais une série de gains et de rechutes successives avant d'atteindre l'idéal. Dans ces situations, il faut arbitrer entre la recherche à long terme de l'optimum (au risque de passer par des étapes inférieures au statu quo) et la recherche d'une situation sous-optimale

²² L'original dit: « In a polycentric system, competing network can explore, in the same social circumstances, different rules; innovations can spread throughout a population as different perspectives take up what they see as a better social rule, perhaps displacing ones that are less suited to the group's participant perspectives.» (Ma traduction). A noter que la citation souligne la possibilité d'une polycentricité au sein d'un cadre institutionnel particulier, par la présence de différents réseaux sociaux.

²³ A noter que cet article développe l'argumentation d'antifragilité relative à des conceptions idéales plurielles, mais le même argument pourrait être développé relativement à la capacité d'un tel système à s'adapter à des chocs exogènes via l'expérimentation dans de multiples juridictions de solution qui, si elles sont favorables, peuvent être étendues et adoptées par d'autres.

²⁴ On rejoint ici Nozick (1974), qui définit sa position comme une méta-utopie. Sur l'importance de comprendre la recherche de l'idéal comme une quête dynamique et évolutive, dans le sillon de Rawls (1993), voir Müller (2019), Gaus (2021) et Schaefer (2023).

²⁵ Cela fait suite à l'introduction de cette métaphore par Sen (2009), discutant Rawls (1971).

moins satisfaisante mais dans le voisinage actuel du statu quo. Le voisinage (*neighborhood*) du statu quo constitue une contrainte pour tout choix, puisque seuls les états du monde voisins à l'état actuel sont connaissables avec un degré de certitude suffisants²⁶. Si la relation entre distance vis-à-vis de l'idéal et niveau de satisfaction sociale et politique en fonction de certain critère n'est pas constante, alors se rapprocher de l'idéal peut mener à des situations intermédiaires moins satisfaisantes que le statu quo. En appliquant la règle de l'utilité espérée (qui consiste à multiplier l'utilité escomptée d'une action par la probabilité que l'état du monde désiré se réalise), il semblerait évident qu'il faut néanmoins viser l'optimum, même si celui-ci suppose quelques sacrifices intermédiaires. Cependant, nous rappelle Gaus, la connaissance des états du monde possible dépend de notre situation actuelle : nous connaissons à peu près notre monde et les états du monde possibles qui se trouvent dans le « voisinage » de notre monde, en revanche, nous ne connaissons pas les états du monde très différents qui adviennent à la suite de réformes majeures. Nous connaissons assez bien le monde possible dans lequel nous avons modifié le code de la route de façon que tout le monde conduise à gauche plutôt qu'à droite, mais nous connaissons bien moins bien le monde dans lequel nous avons modifié les structures économiques et sociales fondamentales qui caractérisent nos sociétés. En bref, en partant de la situation actuelle, nous ne savons que très peu ce qui est effectivement faisable pour chaque idéal considéré. Le fait même « d'aller vers l'idéal » implique une incertitude rendant Le Choix d'autant plus critique. Il est tout à fait possible qu'un mouvement d'amélioration local nous entraîne en réalité vers une direction opposée de l'idéal²⁷ ! Ce modèle permet facilement de comprendre comme une société peut se trouver piégée dans une vallée sous optimale qui constitue le meilleur état du monde de son voisinage, alors qu'un peu plus loin, des pics idéaux ne sont même pas entraperçus. Pour un système monocentrique, un tel choix est difficilement surmontable : il faut prendre ou bien le risque de demeurer bloqué dans un état sous-optimal, ou bien celui de rechercher un idéal qui est peut-être infaisable. Pour un système polycentrique laissant une autonomie importante aux idéaux socio-politiques, Le Choix devient moins terrifiant. En effet, la diversité même qui rend un accord unanime sur certains principes de justice impossible est le moteur d'une innovation sociale, morale et politique permanente, encouragée par un système polycentrique. Différents groupes peuvent expérimenter de nouvelles règles et manières de faire, et donc évaluer la faisabilité des différentes étapes vers les divers idéaux, révélant ainsi les informations pertinentes sur le voisinage du statu quo. En somme,

²⁶ On peut ainsi diviser les états du monde possibles en deux grandes catégories avec ce modèle, il existe les états du monde N , qui constituent le voisinage de la situation actuelle S , et les états du monde A qui se trouvent hors du voisinage. On pourrait établir comme critère que la distinction entre voisinage et non voisinage s'établit à partir d'un effet de seuil en termes d'incertitude i quant aux effets escomptés d'une modification de S . Par exemple, si une modification de S implique $i > 0.5$ (et donc qu'il y a une probabilité de 0.5 que l'état du monde souhaité se réalise vraiment) on peut considérer que S' (l'état du monde désiré) appartient à A plutôt qu'à N . Ce seuil est arbitraire et dépend certainement des questions considérées (plus les problèmes sont importants et potentiellement risqués, plus on veut certainement réduire l'incertitude au maximum).

²⁷ De manière minimale, le modèle de Gaus implique deux dimensions : une dimension de hauteur (connaître l'optimum de l'ensemble des options possibles) et une dimension de distance sur un axe droite-gauche (est-ce qu'une étape de réforme nous rapproche ou nous éloigne de cet optimum). Ces deux dimensions peuvent fort bien être en tension. Les problèmes apparaissent déjà dans cette conception minimale, et ne font que se multiplier si on ajoute d'autres dimensions (par exemple s'il n'est pas uniquement possible de se déplacer sur un axe droite-gauche, mais aussi au nord et au sud). On reconnaît ici les difficultés classiques rencontrés au sein de la théorie du choix social lorsque la multi-dimensionnalisation des préoccupations est introduite. Pour une présentation générale, voir Sen (2017).

l'expérimentation au sein d'un système polycentrique nous renseigne sur la faisabilité des chemins menant aux idéaux que nous cherchons à réaliser.

Un tel système est antifrangible en ce que chaque juridiction peut apprendre des expérimentations de ses voisines. Il faut noter que cette antifrangibilité apparaît au niveau du système polycentrique, et que cette caractéristique est obtenue *précisément* parce que les différents composantes, les juridictions, *sont fragiles*, et peuvent, du fait même d'un processus d'expérimentation, rester bloquées dans des équilibres sous-optimaux, prendre de mauvaises décisions ou tout simplement échouer²⁸. Ces expérimentations révèlent de l'information pour les autres juridictions, qui en apprennent davantage sur la manière de réaliser leur propre idéal. La caractéristique antifrangible est donc avant tout une caractéristique du système S , qui est obtenue à partir de l'expérimentation spontanée de ses parties J , qui cherchent à découvrir, établir et mettre en pratique les meilleures règles et arrangements socio-politiques pour répondre à un problème considéré. Une fois une innovation mise en place, le processus de concurrence institutionnelle peut fonctionner comme un outil de sélection (parmi les juridictions partageant des critères d'évaluation semblables, ou rencontrant des problèmes définis d'une manière similaire), propageant ainsi certaines expérimentations par imitation. La propriété du système peut prendre plusieurs formes : *inconsciente* ou *consciente*. Le processus d'essais et d'erreurs, d'imitation et de sélection peut être inconscient, dans le sens où il n'est pas dirigé ou épaulé par une autorité centrale, comme les processus d'évolution culturelle²⁹. Ce processus peut également être consciemment supervisé par une autorité centrale, qui cherche à promouvoir les expérimentations locales ainsi qu'à propager les expérimentations couronnées de succès. Il est ainsi possible qu'une des prérogatives d'une autorité fédérale puisse être d'encourager et de propager, dans certaines limites, les résultats d'expérimentations³⁰. Je laisse cependant de côté le problème ardu de choisir et d'argumenter en faveur d'une de ces options dans cet article, mon argument étant plus général et théoriquement compatible avec ces deux options.

Exemplifions la manière dont ce processus peut se déployer. Dans S , considérons J_1 et J_2 , qui sont caractérisées par I_{J_1} et I_{J_2} . J_1 est une juridiction composée d'individus libertariens, mettant un accent important sur la propriété de soi, ce qui les conduit à s'opposer à l'imposition et donc à la dépense publique ; J_2 est une juridiction proche, qui se demande quelle est le degré d'action publique nécessaire. J_1 connaît plusieurs échecs dans l'expérimentation de son idéal, notamment du fait d'un haut niveau d'insécurité avec

²⁸ La fragilité qui s'oppose à l'antifrangibilité est comprise ici comme une caractéristique d'un sous-système, à savoir celui d'échouer, de s'auto-détruire, ou de ne pas savoir surmonter certains défis ou chocs. L'opposition est à comprendre de manière graduelle : les systèmes sont plus ou moins antifrangibles. Ce qu'il faut voir ici c'est que c'est parce que les sous-systèmes sont comparativement plus fragiles que l'ensemble du système est comparativement davantage antifrangible. Si tous les sous-systèmes étaient robustes ou résilients, le système polycentrique lui-même ne serait pas antifrangible, car peu susceptible d'expérimenter et de se modifier.

²⁹ Ce processus d'imitation et de sélection de règles au sein de groupes est particulièrement développé au sein de l'évolution culturelle. Boyd et Richerds (2005) ou encore Bowles et Gintis (2011) proposent de tels modèles de sélections de règles. Gaus (2021) en propose également une modélisation.

³⁰ Cette perspective donnant un rôle direct à une autorité centrale se retrouve chez Sabel et Cohen (1997) ou encore Knight et Johnson (2011). Je laisse de côté, dans cet article, la question de la validité externe d'expériences naturelles, qui pose, dans le cadre considéré, davantage encore de problèmes que pour les expériences randomisées, puisqu'il ne s'agit pas uniquement de considérer, contrefactuellement, les effets de changements de paramètres environnementaux, mais également de prendre en compte les différences d'évaluations propre à chaque idéal associé à une réalisation institutionnelle donnée.

l'éclairage public qui n'est plus financé, ou encore l'invasion de nuisible, du fait d'une gestion individualisée du service de récupération des ordures³¹. Une partie des individus de J_1 est insatisfaite et migre vers J_2 , la juridiction la plus voisine en termes d'idéal. J_2 peut ainsi apprendre des erreurs de J_1 et expérimenter une autre manière d'offrir des biens publics, en passant par une mutualisation privée ou un financement public minimal financé par un taux d'imposition faible. Cet exemple suggère comment certaines juridictions peuvent apprendre des erreurs des autres pour modifier leurs règles de fonctionnement. En cela, l'échec de certaines juridictions, tout comme l'échec de certaines innovations sur le marché, sont *nécessaires* au processus d'apprentissage du système. Dans un second cas, dans S , considérons J_3 et J_4 qui sont respectivement des juridictions voisines cherchant à régler une crise du logement, et qui expérimentent différentes façons de faire. J_3 , en particulier, décide d'introduire une taxation sur la valeur du terrain associée à un rachat régulier du parc foncier par un organisme public, alors que J_4 expérimente un contrôle des loyers. Alors que J_4 continue de connaître une crise du logement régulière, J_3 voit son nombre de personne mal logées diminuer, et les loyers demeurent stables. Devant une telle réussite, J_4 décide à son tour d'expérimenter une telle politique sur le marché immobilier. Cet exemple montre, à l'inverse, comment une juridiction peut copier une règle de fonctionnement couronnée de succès dans les juridictions voisines³². Ces expérimentations produisent donc une information publique qui réduit l'incertitude relative aux étapes menant à différents idéaux (tout en modifiant potentiellement ces idéaux dans le processus même de recherche d'information).

Anticipons une objection. Jusque-là il semble que l'expérimentation au sein de juridictions distinctes puisse être bénéfique si et seulement si les juridictions partagent un même idéal ou des idéaux compatibles – qu'ils sont, par exemple, caractérisés par une distance modeste au sein de notre cartographie multidimensionnelle d'idéaux socio-politiques³³. Pourquoi autoriser une diversité maximale, et l'expérimentation et l'enrichissement de l'idéal I_1 permet-il vraiment d'enrichir l'idéal I_2 , sachant que ces deux idéaux sont incompatibles ? Ne peut-on pas vouloir uniquement de la diversité au sein d'une même perspective sur l'idéal, plutôt qu'une diversité de perspectives sur les idéaux ? En effet, la contrainte de voisinage exprimée plus haut semble requérir une proximité entre les différentes expérimentations, pour pouvoir prévoir de manière raisonnable l'implémentation d'une mesure dans une société donnée. Notons tout d'abord qu'on peut vouloir conserver cette diversité pour des raisons exogènes à cette interrogation : on peut considérer qu'il est bénéfique de préserver différents idéaux socio-politiques en l'absence de certitude sur la meilleure façon d'organiser la société ; ou on peut considérer impraticable d'homogénéiser les différentes conceptions du juste sans faire preuve de

³¹ Ce cas est fortement inspiré d'une expérience libertarienne, le « Free State Project » dans le New Hampshire, où une ville a été conquise par des libertariens qui se sont regroupés via Internet, et en quelques mois la petite ville a été envahie par des ours du fait du non-ramassage des ordures et de l'absence d'éclairage public, menant à l'attaque d'individus par des animaux, des pillages de réserves de nourriture, et menant à un exode des habitants.

³² Il faut noter qu'une telle imitation n'est pas nécessairement couronnée de succès, puisque différentes variables interviennent pour permettre de comprendre le succès d'une mesure. Le point important est moins le succès prévisible avec certitude que l'enrichissement de la compréhension d'un idéal social par des réalisations institutionnelles multiples.

³³ Les termes renvoient à une pratique courante qui consiste à classer des idéaux socio-politiques sur des dimensions (autoritaire-libéral/protectionnisme-ouverture des marchés/progressisme-conservatisme, etc.), dont la plus connue est l'axe droite-gauche.

coercition ou de paternalisme³⁴. Pour cela, on peut considérer la diversité axiologique comme un donné duquel partir. On peut cependant ajouter un argument important en soutien de l'argument développé dans cette section, en montrant comment des idéaux différents et incompatibles peuvent néanmoins s'enrichir en partageant un même voisinage territorial au sein d'un système unique.

L'argument comporte deux étapes : (i) une diversité axiologique importante est un gain pour la résolution de problèmes partagés et (ii) plus un idéal I est développé, plus il est susceptible de fournir des éclairages critiques aux idéaux alternatifs. La première partie de l'argument s'appuie sur les travaux de Hong et Page (2004) quant à l'usage de la diversité cognitive pour la résolution de problèmes. Les résultats de ce théorème établissent qu'augmenter la diversité évaluative des personnes participant à la résolution d'un problème est au moins aussi important que d'en améliorer les compétences. L'épistémologie des modèles démontre qu'une diversité de modèles peu fiables dont on agrège les résultats donne généralement un résultat similaire si ce n'est meilleur que le modèle le plus fiable. Les différentes évaluations des individus fonctionnent comme des modèles, à savoir qu'une diversité d'individus offre davantage de points de vue sur un problème et permet ainsi de puiser dans un ensemble d'information plus important³⁵. Cela vaut pour un problème particulier. Cela permet déjà de donner un argument en faveur d'une diversité d'évaluation lorsque des individus sont confrontés à un même problème. Pour peu que différentes juridictions J perçoivent certains problèmes de manière similaire, la résolution de ces problèmes bénéficie d'une diversité de traitements pour n'importe quel idéal. Ainsi, une juridiction peut bénéficier des expérimentations d'une juridiction poursuivant un idéal distinct, si ces deux juridictions se confrontent à certains problèmes communs. Cependant, il est évident que la situation problématique ne sera pas nécessairement décrite de manière similaire par différents idéaux. L'épistémologie classique nous enseigne, en effet, que les descriptions du monde sont *theory-laden*, c'est-à-dire « chargées de théorie » ou, pour nous, d'évaluations. Cette solution suppose donc crucialement que différents idéaux peuvent classer certains problèmes comme appartenant à une classe de défis communs, et ainsi éclaircir le voisinage des mondes possibles du fait des expérimentations diverses de perspectives axiologiques différentes. Ceci est très certainement possible dans certains cas, mais ne peut certainement pas être généralisé à des situations de pluralisme profond.

Cela nous entraîne vers la seconde partie de l'argument. Chaque théorie idéale I_1 bénéficie de la diversité d'autres théories idéales I_2, I_3, \dots, I_n , puisque, lorsque les possibilités d'être bloqué dans un équilibre sous-optimal sont nombreuses pour une juridiction cherchant à réaliser cet idéal, les autres théories peuvent réinterpréter la situation d'une juridiction, appliquer d'autres modèles et évaluations et permettre de découvrir de meilleures alternatives dans le voisinage de I_1 . Dans ce cas, c'est précisément parce que I_1 et I_2 ne partagent pas la même description du problème que l'enrichissement

³⁴ On peut en effet développer un argument en ce sens : plusieurs institutions et règles interagissent de manière complexe pour produire des états du monde possible à classer et établir un optimum. Etant donné que les critères d'évaluations varient entre les individus, les classements finaux risquent fort de ne pas coïncider. Comme le désaccord peut remonter jusqu'aux manières de s'accorder sur le désaccord initial, il n'y a pas a priori manière satisfaisante de justifier une réduction de diversité au-delà de cas particuliers qui rompent le principe de réciprocité sociale. Ce type de raisonnement impliquant des désaccords sur le politique, est développé dans Gaus (1999).

³⁵ Pour un usage de ces résultats pour la délibération politique, voir Landemore (2013).

peut advenir. Prenons un exemple pour exemplifier cette dynamique, sans pour autant prétendre à l'exactitude complète. À en croire Dewey (1935), le libéralisme du XVIIIème siècle s'est transformé en force conservatrice au cours du XIXème siècle, après être devenu l'idéologie de la classe dominante. Ce libéralisme laissez-fairiste a donné naissance à des contestations nombreuses, à la fois internes et externes, qui ont été réinterprétées au sein du libéralisme, chez Mill, Hobhouse, Hobson ou encore Lippmann³⁶. Le libéralisme comme perspective à la recherche d'un idéal s'est ainsi enrichi des critiques provenant d'autres perspectives, comme le marxisme ou le socialisme utopique, et d'expérimentations sociales particulières alternatives (comme l'émergence des mutuelles de travailleurs, les phénomènes d'auto-organisation, etc.).

On peut donc formuler que pour tout idéal socio-politique *I*, il est préférable (i) de se voir expérimenté par une juridiction, mais même par une pluralité de juridictions, de manière à ce que chaque juridiction puisse apprendre de ce que font les autres, qu'il s'agisse de leur échec ou de leur succès et (ii) de laisser une possibilité à d'autres idéaux de se développer dans d'autres juridictions, de manière à révéler davantage d'information du fait même de la diversité à l'œuvre qui révèle d'autres manières de faire et de traiter les problèmes socio-politiques. Paradoxalement, l'homogénéisation produite par un centre unique de décision, entraînant le système dans son ensemble vers une direction, quand bien même celle-ci serait, étant donné les informations possédées, la « bonne » direction, comporte bien davantage de risques, pour un système, qu'une diversité d'expérimentation foisonnantes explorant divers possibles et capable de se nourrir des échecs de certaines juridictions. En utilisant ainsi les ressources de l'expérimentation, et en laissant à chaque juridiction le soin d'évaluer et de juger des résultats d'autres juridictions, tout en laissant le choix aux individus de sélectionner les modèles socio-politiques leur correspondant le mieux, on produit les conditions pour qu'un système politique soit antifragile, et ainsi à même de réaliser le plus possible d'idéaux concurrents. Ceci constitue l'argument le plus puissant en faveur des systèmes politiques polycentriques.

5. Vers une philosophie politique sans centre unique et fixité de la justice.

Je me suis attelé à développer un nouvel argument en faveur des systèmes politiques polycentriques laissant place à une autonomie importante aux différentes juridictions. Ce modèle correspond à un modèle fédéraliste que j'appelle maximal (en ce qu'il laisse une autonomie maximale aux sous-systèmes). En cela mon argument milite moins pour les ordres polycentriques en général que pour certains ordres polycentriques particuliers caractérisés par une dynamique concurrentielle permettant l'expérimentation au sein d'un cadre unifié.

Mon propos vise avant tout à établir un nouvel argument, que j'espère central, en faveur des ordres polycentriques, c'est-à-dire l'argument de l'antifragilité. Plusieurs difficultés et objections sont soulevées par une telle position : quelle doit être exactement l'extension des principes communs au système dans son ensemble ? Faut-il, par exemple, encourager l'expérimentation de manière centralisée ? Doit-on limiter les migrations entre juridictions pour des raisons de justice et éviter des dilemmes collectifs ? Comment s'assurer que l'information

³⁶ Pour une histoire de ces nouveaux libéralismes, voir Milanèse (2020).

révélée par l'expérimentation circule ? Comment aboutir à une mesure commune de la réussite ou de l'échec des expérimentations ? L'expérimentation au sein d'une juridiction aux paramètres particuliers peut-elle avoir une validité externe pour des juridictions différentes ? Toutes ces questions sont fondamentales et demandent un traitement particulier plus extensif que ce qu'une conclusion permet³⁷. Ces problèmes, relevant aussi bien de la philosophie politique normative, de l'économie politique ou de la science politique, soulignent l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir une fois questionnés deux présupposés philosophiques traditionnels de la philosophie politique : l'unicité de la souveraineté et la fixité de la justice. Elles soulignent également la fécondité de cette approche et les problèmes qu'il lui faut affronter. À défaut de répondre à toutes ces interrogations, j'espère au moins avoir montré l'intérêt, quelle que soit nos conceptions axiologiques de premier ordre, de défendre normativement une organisation politique polycentrique, dans le but même de perfectionner les idéaux qui nous rassemblent ou nous divisent.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aligica, Paul Dragos (2012), *Institutional Diversity and Political Economy*, Oxford, Oxford University Press.
- Aligica, Paul Dragos et Vled Tarko (2012), "Polycentricity: from Polanyi to Ostrom, and Beyond", *Governance*, 25(2): 237-262.
- Bader, Ralf (2011), "The Framework for Utopia", In *The Cambridge Companion to Nozick's Anarchy, State, and Utopia*, Cambridge, Cambridge University Press, chap. 10.
- Beaud, Olivier (2022), *Le pacte fédératif*, Paris, Dalloz.
- Blomquist, William et Jenny Shirin Schröder (2019), "Seeing Polycentrically", in *Governing Complexity*, Thiel, A., Blomquist, W. et Garrick, D (eds), Cambridge, Cambridge University Press, chap. 2.
- Boyd, Robert et Peter Richerdson (2005), *Not by Gene Alone*, Chicago, University of Chicago Press.
- Bowles, Samuel et Herbert Gintis (2011), *A Cooperative Species*, Princeton, Princeton University Press.
- Colin-Jaeger, Nathanaël (2021), "Reconstructing Liberalism: Hayek, Lippmann and the Making of Neoliberalism », *Oeconomia*, 11(2): 281-313.
- Colin-Jaeger, Nathanaël (2022), *Gouverner par les règles: pensée politique et juridique néolibérale. Hayek, Lippmann, Buchanan, Posner*. Thèse de doctorat en philosophie politique, ENS de Lyon.
- Colin-Jaeger, Nathanaël (2023), "Can We Design Spontaneity. Hayek, Design, and the Normative Appeal of Spontaneous Orders." (à paraître dans le *Erasmus Journal for Economics and Philosophy*).
- Dewey, John (1927), *Le Public et ses problèmes*, Paris, Payot.
- Dewey, John (1935), *Liberalism and Social Action*, Buffalo, Prometheus Books.
- Diestsch, Peter et Thomas Rixen (2014), "Tax Competition and Global Background Justice", *Journal of Political Philosophy*, 22(2).
- Foucault, Michel (1979), *La Naissance de la biopolitique*, Paris, Seuil/Gallimard.

³⁷ Pour une série de ces interrogations, le pragmatisme, et notamment à la suite de Dewey (1927) propose une réponse internaliste : c'est à chaque communauté d'enquête au sein de juridictions distinctes de sélectionner les critères d'évaluation et de décision en fonction des problèmes considérés. Elaborer la relation entre cette dynamique d'enquête et la justification d'un cadre commun est certainement l'un des problèmes les plus ardues.

- Gaus, Gerald (1999), "Reasonable pluralism and the domain of the political: how the weaknesses of John Rawls's political liberalism can be overcome by a justificatory liberalism", *Inquiry*, 42(2): 259-284.
- Gaus, Gerald (2016), *The Tyranny of the Ideal*, Princeton, Princeton University Press.
- Gaus, Gerald (2021), *The Open Society and its Complexities*, Oxford, Oxford University Press.
- Gray, John (1996), "Postscript: Hayek and the dissolution of classical liberalism", in *Hayek on Liberty*: 141-156.
- Hayek, Friedrich (1937), "Economics and Knowledge", in *Individualism and Economic Order*, Chicago, Chicago University Press: 33-56.
- Hayek, Friedrich (1945), "The Use of Knowledge in Society", in *Individualism and Economic Order*, Chicago, Chicago University Press: 77-91.
- Hayek, Friedrich (1976), *Law, legislation and liberty*, II, London, Routledge.
- Hong, Lu et Scott Page (2004), "Groups of diverse problem solvers can outperform groups of high-ability problem solvers", *PNAS*, 101(46): 16385-16389.
- Landemore, Hélène (2013), "Deliberation, cognitive diversity, and democratic inclusiveness: an epistemic argument for the random selection of representatives", *Synthese*, 190(5): 1209-1231.
- Levi, Jacob (2014), *Rationalism, Pluralism and Freedom*, Oxford, Oxford University Press.
- Milanèse, Arnaud (2020), *Walter Lippmann: d'un néolibéralisme à l'autre*, Paris, Classiques Garnier.
- Müller, Julian (2019), *Political Pluralism, Disagreement and Justice*, London, Routledge.
- Nozick, Robert (1974), *Anarchie, Etat et utopie*, Paris, Puf.
- Ostrom, Elinor (1990), *Governing the Commons*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ostrom, Elinor (2005), *Understanding Institutional Diversity*, Princeton, Princeton University Press.
- Ostrom, Vincent (1999), "Polycentricity I", in *Polycentricity and Local Public Economy*, McGinnis, M. (ed.), Ann Arbor, the University of Michigan Press.
- Ostrom, Vincent., Tiebout, Charles., et Robert Warren (1961), "The Organization of Government in Metropolitan Areas: A Theoretical Inquiry", *American Political Science Review*, 55: 831-842.
- Pettit, Philip (1999), *Republicanism: A Theory of Freedom and Government*, Oxford, Oxford University Press.
- Pettit, Philip (2023), *The State*, Princeton, Princeton University Press.
- Polanyi, Michael (1951), *The Logic of Liberty*, Chicago, University of Chicago Press.
- Rawls, John (1971), *Théorie de la justice*, Paris, Seuil.
- Rawls, John (1993), *Libéralisme politique*, Paris, Puf.
- Saber, Charles et Joshua Cohen (1997), "Directly Deliberative Polyarchy", Document de travail disponible en ligne : <https://charlessabel.com/papers/DIRECTLY-DELIBERATIVE%20POLYARCHY.pdf>.
- Schaefer, Alexander (2023), "Is Justice a Fixed Point", *American Journal of Political Science*, 67(2): 277-290.
- Sellers, Emily (2019), "Emigration and Collective Action", *The Journal of Politics*, 81(4): 1210-1222.
- Sen, Amartya (2009), *The Idea of Justice*, Cambridge MA, Harvard University Press.
- Sen, Amartya (2017), *Collective Choice and Social Welfare*, Cambridge MA, Harvard University Press.
- Sunstein, Cass (1995), "Incompletely Theorized Agreement", *Harvard Law Review*, 108(7): 1733-1772.
- Taleb, Nassim Nicholas (2012), *Antifragile*, Paris, Payot.

Taylor, Robert (2017), *Exit Left*, Oxford, Oxford University Press.

Thiel, Andreas, Blomquist, William et Dustin Garrick (2019), *Governing Complexity*, Cambridge, Cambridge University Press.